

40 MILLIONS D'EUROS POUR LA STARTUP FRANÇAISE CITYSCOOT, AFIN DE FINANCER SON DEVELOPPEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE

Cityscoot annonce une nouvelle opération de financement de 40 M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016.

Le Groupe RATP, via sa filiale **RATP Capital Innovation** et **InVenture Partners** se sont associés aux **actionnaires historiques de Cityscoot** parmi lesquels la **Caisse des Dépôts**, et au **partenaire stratégique LeasePlan** pour mener cette opération. L'objectif est de financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et d'amener la flotte à 5000 scooters dès 2018.

La levée de fonds a été orchestrée par la banque d'Affaires **Avolta Partners**, en collaboration étroite avec le cabinet d'avocats **RMT**.



« Je me réjouis du succès et de l'importance de cette deuxième opération auprès de nos partenaires industriels, institutionnels et financiers. Ensemble, nous donnons à Cityscoot les moyens du projet que je me suis fixé : être moteur de la mobilité partagée au cœur des métropoles en tant que **leader européen du scooter électrique en libre-service**. L'expansion à d'autres villes n'est cependant pas notre seul objectif pour 2018 : à l'écoute de nos utilisateurs, nous allons continuellement enrichir leur expérience avec plusieurs évolutions technologiques inédites. »

Bertrand Fleurose, Président Fondateur

« Nous sommes très fiers d'accompagner Cityscoot dans son développement en France mais aussi en Europe. Nous partageons une même vision de la mobilité urbaine de demain : propre, durable et silencieuse ! Nous sommes également convaincus de la complémentarité entre les modes de transport structurants et les nouvelles mobilités individuelles partagées telles que Cityscoot. En s'associant à cette startup, le Groupe RATP répond à la demande croissante de nos voyageurs : un trajet porte à porte, fluide et multimodal. »

**Catherine Guillouard,
Présidente-Directrice Générale du Groupe RATP**

« Nous sommes heureux d'annoncer notre participation dans le financement de Cityscoot et ravis d'accompagner sa croissance. Les principaux défis des villes modernes sont la congestion, les émissions polluantes, le bruit et les contraintes de stationnement. Tous sont abordés par le partage de scooters électriques. Après une analyse approfondie des acteurs européens, nous avons choisi Cityscoot qui est parfaitement positionné pour devenir le leader du partage de scooters et compléter le portefeuille d'Inventure Partners, qui a déjà réalisé de nombreux investissements dans l'univers de la mobilité. »

**Sergey Azatyan,
Managing Partner, Inventure Partners**

PLUS DE VILLES ET PLUS DE SCOOTERS DÈS 2018 : UN DEPLOIEMENT RESPONSABLE

Depuis son **lancement à Paris en juin 2016**, une flotte de **1 600 scooters électriques** a été **progressivement déployée** à Paris et dans quelques communes limitrophes (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine).

Cityscoot s'est toujours employé à **maîtriser son expansion avec une approche graduelle et réfléchie, en concertation avec les communes et les autorités locales**.

Après **l'ouverture du service au printemps à Nice** (où l'expérimentation démarre mi-février), trois autres villes accueilleront le service **en France et en Europe, notamment en Suisse et en Italie**. Le service sera également élargi à de nouvelles villes de la petite couronne parisienne. Sa déclinaison dans les villes moyennes va être étudiée.

Afin de couvrir ces nouvelles zones, le parc sera porté à **5000 scooters en 2018**, constituant ainsi **la plus grosse flotte de deux-roues électriques partagés au monde**.

1.700.000 TRAJETS, UNE LOCATION TOUTES LES 8 SECONDES

Le service a déjà convaincu **70 000 utilisateurs** réalisant **7 000 à 9 000 trajets quotidiens** d'une durée moyenne de 15 min pour 4 km parcourus. Ouvert **de 7h à minuit** afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers, contribuant à la très faible sinistralité constatée depuis le lancement.

UNE SEULE APPLICATION MOBILE POUR LOUER DANS TOUTES LES VILLES !

Pas de clef, pas de carte magnétique : Sur l'appli mobile Cityscoot, une fois inscrit l'utilisateur repère un scooter disponible autour de lui, le réserve gratuitement pendant 10 minutes puis le déverrouille à l'aide du code reçu qu'il saisit sur le clavier. **Un casque est à sa disposition** sous la selle avec une charlotte neuve pour l'hygiène.

A la fin de son trajet, l'utilisateur gare le scooter où il le souhaite dans la zone Cityscoot, sur une place de stationnement autorisée. **Il ne se préoccupe jamais de recharger le scooter** : l'équipe de maintenance Cityscoot se déplace jour et nuit en fourgonnettes électriques afin de remplacer les batteries.

Aucun frais d'inscription, aucun abonnement : sur le principe du **paiement à l'usage**, la location est comptabilisée entre 0,20€ et 0,28€ par minute.

CITYSCOOT, UNE STARTUP FRANÇAISE TECHNOLOGIQUE EN FORTE CROISSANCE

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a lancé son service à Paris le 21 juin 2016. Avec **plus de 120 salariés recrutés en CDI en deux ans**. Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises de la French Tech les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de **la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot**. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont **fabriqués en Europe** (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Partenaires Stratégiques

LeasePlan, leader mondial de la gestion de flottes automobiles & mobilité conducteurs, qui garantit le déploiement rapide et volumique des scooters dans les villes ciblées par Cityscoot, en France et à l'international.

Allianz, acteur clé de l'économie collaborative, est l'assureur de Cityscoot. En cas de sinistre, c'est l'assurance tous risques souscrite par Cityscoot auprès d'Allianz qui entre en jeu, couvrant intégralement le conducteur durant toute la durée de location du scooter.

La Caisse des Dépôts, est présente au capital de Cityscoot depuis octobre 2016 afin d'accompagner le déploiement de la société dans les métropoles et les territoires français et de contribuer à diminuer l'empreinte écologique du transport au cœur des villes. La Caisse des Dépôts poursuit à travers cet investissement son engagement en faveur du développement de services innovants de mobilité intelligente et durable.

Le Groupe RATP, apportera toute son expérience au service des voyageurs, avec pour vision une ville plus intelligente et durable. La complémentarité avec le Groupe RATP s'illustre déjà à travers des discussions pour la mise en place d'un partenariat industriel autour du rechargement des batteries et de la mobilité électrique. En effet, le Groupe RATP s'est engagé dans une évolution technologique et écologique majeure avec l'objectif de disposer d'un parc de bus 100% propre à l'horizon 2025, faisant ainsi de Paris et de la Région Ile-de-France une référence mondiale du transport public urbain routier très bas carbone, avec pour cible, à terme, 2/3 de bus électriques et 1/3 de bus à gaz renouvelable (bio-GNV).

Le Groupe Govecs offre les meilleurs scooters électriques et partagés du marché en termes de qualité, de fiabilité et de performance. Le leader européen des véhicules électriques légers, dont les usines sont basées en Pologne (Wroclaw), travaille en étroite collaboration avec le département R&D de Cityscoot pour améliorer constamment l'expérience de conduite.

Cityscoot est membre de l'**AVEM**, de l'**AVERE** et du Pôle de compétitivité **MOV'EO**.

CONTACT PRESSE

Cityscoot - presse@cityscoot.eu - 01 76 42 02 98

Groupe RATP - servicedepresse@ratp.fr 0158783737

Carte de la Zone Cityscoot et des scooters disponibles : [cliquez ici](#)

Visuels HD : [cliquez ici](#)

Informations et inscriptions sur www.cityscoot.eu

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [Twitter](#)

